

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 DAC 505** Subventions (1.950 euros) à trois associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à trois associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 27 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 25 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 25 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 700 euros est attribuée à la Confédération des associations et fédérations des anciens combattants du Xe, 72 rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris. 2017-02542/ 187706.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 750 euros est attribuée à l'Union des associations des anciens combattants et victimes de guerre du 11e arrondissement U.A.A.C.V.G du 11e, Mairie du 11e arrondissement, 12 place Léon Blum 75011 Paris. 2017-05278 / 19906.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 500 euros est attribuée au Comité du 19e arrondissement de Paris de l'association nationale des anciens combattants et ami(e)s de la Résistance A. N.A.C.R, 33 rue Compans 75019 Paris. 2017-05054 / 20419.

Article 4 : La dépense correspondant à l'ensemble de ces articles soit un montant de 1.950 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**